

# **LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC**

**Mémoire de la Fédération des travailleurs  
et travailleuses du Québec**

**Présenté devant le Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement (BAPE)**



**Décembre 1999**

Monsieur le président,  
Membres de la Commission,

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) représente quelque 475 000 Québécois et Québécoises, dans toutes les sphères de l'activité économique et dans tous les coins du Québec.

Vous connaissez notre grande préoccupation pour l'emploi. C'est avec cette même préoccupation que nous venons vous présenter nos commentaires sur le document de consultation du ministère de l'Environnement, dont l'approche mercantiliste nous inquiète au plus haut point.

L'eau est une ressource vitale pour l'économie du Québec, pour les emplois qu'elle soutient, pour la qualité de vie et la santé de ses citoyens; l'eau fait partie de notre patrimoine national et doit demeurer sous contrôle public pour en assurer la libre disponibilité pour tous et chacun. Cette ressource est menacée à travers le Canada par une vague de projets de privatisation des services publics de fourniture et de traitement de l'eau, tout comme elle l'est, dans le cadre des accords de libre-échange, par des projets d'exportation d'eau en vrac ou de dérivations de bassins.

Une politique québécoise de gestion de l'eau doit d'abord et avant tout reposer sur la propriété collective de l'eau, sur le contrôle public de son utilisation et sur l'accès à une eau de qualité pour l'ensemble de la population, tout en faisant la promotion de sa conservation et de la protection du milieu.

Il nous apparaît enfin qu'un vaste chantier de restauration et d'accroissement des infrastructures publiques de l'eau pourrait consolider notre propriété collective de la ressource eau et créer de nombreux emplois durables et de qualité.

## **De l'eau pour éteindre la soif du profit?**

La rareté croissante de l'eau à l'échelle planétaire risque de provoquer de profonds bouleversements au XXI<sup>e</sup> siècle. L'eau douce ne représente que 2,5 % des eaux de la surface terrestre. Elle est inégalement répartie et seulement 0,007 % est facilement accessible. La consommation d'eau double à tous les 20 ans, à un rythme deux fois plus élevé que le taux de croissance de la population humaine. D'ici l'an 2025, jusqu'aux deux tiers de la population mondiale pourrait souffrir de graves pénuries. La Banque mondiale va jusqu'à affirmer que « les guerres du prochain siècle se feront pour l'eau ».

Les grandes sociétés et institutions financières poussent à la privatisation et à la transformation en marchandise l'eau du monde. Le Canada, possédant plus de 20 % des réserves mondiales d'eau douce, est au centre du collimateur des « émirs de l'eau ». On parle ici d'un marché mondial d'au-delà de 800 milliards de dollars pour les dix prochaines années dans le domaine de la gestion de l'eau.

- ◆ La FTQ souscrit à l'idée que l'eau ne doit pas être considérée comme une simple marchandise. Un approvisionnement suffisant en eau propre pour les besoins quotidiens des gens est pour nous un droit humain fondamental. La privatisation, la transformation en marchandise et la commercialisation de l'eau ne sont pas des avenues valables de mise en valeur de notre ressource et la politique québécoise de l'eau devrait l'énoncer clairement en préambule.

## **Les eaux souterraines et les eaux de surface**

Nous nous sommes déjà prononcés, en consultation privée, en faveur d'une gestion par bassin versant des eaux. Nous avons cependant insisté pour que cette forme de « régionalisation » de la gestion repose sur une politique nationale claire de conciliation des usages, pour éviter que, sans faire de jeu de mots, « chacun tire la nappe de son bord »!

Il nous apparaît utile de poursuivre la réflexion sur la création d'une « régie » ou encore d'un « ministère » de l'eau, non seulement pour trancher les conflits d'usage, mais encore pour fournir aux citoyens et citoyennes les expertises nécessaires pour éclairer leurs décisions.

Nous aurions peut-être pu ainsi éviter des débats acrimonieux sur les eaux embouteillées, que nous considérons comme une industrie du secteur alimentaire à valeur ajoutée, pleinement justifiée d'avoir sa place dans notre palette de choix d'usages et qui ne doit pas être confondue avec l'exportation en vrac de l'eau.

- ◆ La FTQ considère important de créer un « guichet unique » pour toute question relative à la gestion des eaux, capable d'arbitrer les conflits d'usage et de dispenser les expertises nécessaires aux citoyens et citoyennes concernés.

## **Les infrastructures municipales de services d'eau**

À l'heure actuelle, les municipalités possèdent la quasi-totalité des infrastructures d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées. Nous les avons collectivement tous et toutes payées. Comme le souligne le document de consultation, c'est en moyenne plus de 480 millions de dollars par année que nous avons consacrés à l'installation ou la réfection de ces infrastructures au cours des dix dernières années. Ce sont, depuis le milieu des années '50, près de 17 milliards de dollars que le gouvernement du Québec a dévolus aux municipalités sous forme de programmes d'assistance financière.

Ça nous appartient.

De grandes sociétés multinationales lorgnent de ce côté et poussent à la privatisation de ces services publics, en promettant habituellement des économies aux municipalités aux prises avec les transferts de responsabilité imposés par le gouvernement provincial.

Les expériences réalisées en France et en Angleterre sont pourtant probantes sur leur « performance » en gestion des eaux. Sans même parler des nombreux cas de corruption pour l'obtention de contrats, leur bilan est catastrophique à tous les égards.

Depuis que l'eau a été privatisée en France en 1984, les factures des clients ont augmenté de 150 %. Plus de cinq millions de personnes y auraient reçu de l'eau contaminée selon un rapport gouvernemental.

En Grande-Bretagne, les factures d'eau potable et de traitement des eaux usées ont grimpé de 67 % par année (en 1990 et 1994). Le nombre de familles privées d'eau faute de pouvoir la payer a augmenté de 50 % depuis la privatisation, aggravant les

problèmes de pauvreté chez les plus démunis. On relie directement des problèmes de santé publique, comme la réapparition du choléra, à la privatisation de l'eau.

Ces véritables monopoles privés visent le maximum de profits au détriment du service et de la qualité de l'eau.

- ◆ La FTQ s'oppose à cette dépossession collective que serait la privatisation de nos infrastructures et services publics d'eau.
- ◆ La FTQ tient comme un droit fondamental l'accès à cette ressource essentielle de vie qu'est l'eau, et s'oppose à toute tarification de l'eau de consommation pour les citoyens et les citoyennes, qui mènerait à une véritable tiers-mondialisation des plus démunis.

L'argument massue de tenants de la privatisation est celui de pouvoir financer les services de gestion de l'eau à moins de frais que les pouvoirs publics et surtout de pouvoir réunir les capitaux nécessaires à la réfection, l'entretien et l'opération des installations, dans un contexte de restrictions budgétaires et de compressions dans le secteur public.

L'INRS a chiffré à quelque cinq à neuf milliards sur une période de 15 ans les besoins en investissements dans les réseaux d'aqueduc et d'égouts. À Montréal seulement, c'est près de 915 millions qu'il faudra investir sur 20 ans, tout juste pour maintenir l'état fragile actuel du réseau.

En fait, le financement privé des infrastructures n'est pas plus économique, les gouvernements pouvant emprunter à des taux beaucoup plus avantageux.

Le Programme canadien des infrastructures a fourni à la plupart des municipalités canadiennes, jusqu'à la fin de 1998, le soutien financier fédéral et provincial nécessaire pour construire, exploiter et entretenir les infrastructures de distribution de l'eau potable et de traitements des eaux usées.

Le 2 novembre dernier, le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, faisait état d'un surplus anticipé de 93 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Le gouvernement fédéral a annoncé, lors du dernier discours du trône, son intention de relancer un nouveau programme d'infrastructures en 2001.

## **L'argent est là, notre argent y est!**

La FTQ participe à la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec, aux côtés, entre autres, du Conseil du Patronat du Québec, de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des MRC, de la Chambre de commerce du Québec, etc., qui appelle au redressement du sous-investissement par un partenariat entre les trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal).

« La qualité de vie de nos citoyens et l'assise économique de nos entreprises reposent sur la qualité des infrastructures de base que sont les réseaux routiers, les viaducs et les ponts, les réseaux d'aqueduc et d'égouts domestique et pluvial, les équipements de traitement de l'eau potable et des eaux usées, etc. (...) Le niveau de détérioration de nos infrastructures (...) a atteint un point tel que les coûts de réhabilitation et de reconstruction nécessaires suivent une croissance exponentielle. Cette tendance affectera inévitablement à moyen terme nos assises économiques, notre qualité de vie et la préservation de notre environnement, car le coût du rattrapage sera extrêmement élevé. »

Mémoire de la Coalition, automne 1999

Le niveau de création d'emplois est de 1 200 emplois créés par tranche de 100 millions de dollars investis chaque année, et les paliers fédéral et provincial récupèrent, par l'augmentation de leurs recettes fiscales, jusqu'à 90 % de leur contribution.

- ◆ La FTQ demande donc que soit créé un Fonds québécois d'infrastructures de distribution de l'eau et de traitement des eaux usées, fonds **dédié** exclusivement à ces seules fins.

## **L'exportation de l'eau**

Nous prenons favorablement note du dépôt du projet de loi 73, visant la préservation des ressources en eau, afin d'établir une mesure transitoire pour interdire les prélèvements d'eau à grande échelle au Québec, ainsi que l'avait proposé le rapport de la Commission mixte internationale des Grands Lacs.

Cependant, une prochaine politique québécoise de l'eau devra « couler dans le béton » notre souveraineté nationale et notre propriété patrimoniale de la ressource eau.

Selon le négociateur américain de l'Accord de libre-échange, Michael Kantor : « Lorsque l'eau est échangée comme une marchandise, toutes les dispositions de l'Accord régissant le commerce des marchandises s'appliquent ».

Les dispositions de l'ALENA stipulent que les sociétés américaines et mexicaines doivent être traitées comme des sociétés canadiennes pour ce qui est de l'accès aux marchandises et aux marchés.

Des investisseurs étrangers pourront poursuivre le gouvernement canadien si celui-ci adopte une loi qui entrave leur capacité de faire des profits, même si elles n'avaient que songé à investir dans un projet.

Une entreprise américaine, la Sun Belt, poursuit le gouvernement du Canada pour 200 millions de dollars parce que le gouvernement de Colombie-Britannique a adopté une loi interdisant l'exportation de l'eau en vrac. Un projet de prélèvement d'eau des Grands Lacs, pourtant à un niveau d'étiage dramatique, et un autre projet d'exportation à partir du lac Gisborne, à Terre-Neuve, sont toujours dans le décor.

Il ne suffirait que d'une seule province, que d'une seule autorisation à une entreprise de prélever de l'eau en vrac pour que des procédures s'enclenchent.

« Si nous permettons l'exportation en vrac de l'eau aujourd'hui, les générations futures devront verser des milliards de dollars en compensation uniquement pour contrôler des ressources qui leur appartiennent. »

Rapport du Conseil de Canadiens, 1998

- ◆ La FTQ soutient le moratoire québécois sur l'exportation en vrac de notre eau et demande que la politique québécoise de l'eau s'oppose à toute exportation d'eau à grande échelle et amène le gouvernement à légiférer en ce sens, en garantissant que la propriété et le contrôle de l'eau douce au Québec demeurent sous contrôle public.
- ◆ La FTQ, dans le cadre actuel des dispositions des accords de libre-échange, s'oppose à toute forme d'exportation d'eau en vrac, par transport, pipeline ou dérivation de bassins versants, à des fins autres qu'humanitaires.

- ◆ La FTQ demande aux gouvernements du Québec et du Canada d’amorcer des négociations pour exempter nommément l’eau de la définition de « marchandise » dans les accords de libre-échange.

## **L’exportation de l’expertise québécoise**

L’orientation du document de consultation semble prendre pour acquis qu’il faille gonfler la grenouille québécoise à la taille d’un bœuf pour aller chercher sa part des quelque 800 milliards de dollars sur le marché mondial ces dix prochaines années, en travaux d’infrastructure et de gestion de l’eau.

Or, selon certains, il faudrait privatiser les services publics municipaux afin de permettre au secteur privé de développer une expertise de gestion et d’exploitation des installations de traitement des eaux pour ensuite l’exporter dans des projets clé en main.

Cette expertise du secteur public est « difficilement commercialisable » et constituerait un handicap majeur pour nos firmes de génie conseil et de construction.

Le secteur privé, par ses seules activités de génie conseil et de construction, est le principal bénéficiaire des investissements publics en infrastructures, le secteur public n’en faisant que la gestion et l’entretien quotidien.

On devrait plutôt, à l’exemple de ce qui se fait à Hydro-Québec, voir comment l’expertise du secteur public pourrait être « commercialisée » sans pour autant être privatisée.

- ◆ La FTQ suggère de revoir certaines dispositions des lois régissant les cités et villes, afin de leur permettre de développer et éventuellement d’exporter leur expertise en matière de gestion de systèmes d’eau.

## **Un Québec dépendant de son eau**

Nous ne devons pas nous laisser endormir par une apparente surabondance d’eau au Québec.



Plusieurs secteurs économiques sont fortement dépendants de l'eau pour leurs procédés de production et comme intrant dans les produits (agriculture, aliments et boissons, mines, pâtes et papier, transport maritime, etc.).

La baisse dramatique du niveau d'eau dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent devrait nous inquiéter beaucoup plus que le captage d'eau pour embouteillage!

Quarante-cinq pour cent de l'eau potable au Québec est puisée dans le Saint-Laurent, sur le long duquel se sont alignés les industries et les grands centres urbains.

Bientôt, le Programme d'assainissement des eaux municipales aura permis à 98 % de la population du Québec de voir ses eaux usées traitées. Les industries ont, au cours des dernières années, augmenté leur performance environnementale de façon significative, notamment au chapitre des rejets.

Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont pointés du doigt comme étant les principales sources de pollution. Il y a au Québec 6 800 000 porcs en élevage, un par citoyen! Ça en fait du lisier! L'utilisation d'engrais et de pesticides demeure fort peu contrôlée.

S'il y a un créneau mondial pour nos firmes de génie, c'est sûrement dans l'utilisation rationnelle de l'eau en agriculture et le développement de biotechnologies propres pour les cultures : les besoins à ce chapitre sont énormes dans les pays développés et criants dans les pays en développement.

Le Saint-Laurent est notre « bassin versant » collectif, et sa protection doit être au cœur de notre politique de l'eau.

- ◆ La FTQ demande à ce que le Saint-Laurent fasse l'objet d'un ferme engagement du gouvernement à faire une priorité de sa préservation et de sa restauration, particulièrement en regard de la pollution agricole.

Enfin, nous croyons que le plus bel engagement « mondial » que nous puissions faire devant la communauté internationale, à titre de fiduciaire de 3 % des réserves mondiales d'eau douce, ce n'est pas en privatisant nos services publics, ni en exportant notre eau en vrac, mais bien en prenant l'engagement collectif de bien gérer et de préserver cette ressource pour les générations futures.